

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept le **28 NOVEMBRE** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Jean-Yves LALY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 21 novembre 2017

Étaient présents : LALY Jean-Yves, COUEDIC François, COURTEL Isabelle, GUILLEMOT Jean, TEXIER Véronique, LE BRETON Jean-Luc, CARDIN Samuel, MARCY Christelle, LAME Christian, BEILLON Sylviane, BOUEDO Laurent, COURCHAY Christiane, COUE Isabelle, TOUZE Isabelle

Était excusé : ROLLAND Patrick

Mr BOUEDO Laurent a été élu (e) secrétaire

N° 2017 – 11 - 01

OBJET : Indemnité de conseil – Année 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la trésorerie relatif à l'indemnité de conseil de Mr BIORET David pour l'année 2017. L'indemnité s'élève à 400,34 euros net.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 et du décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982, un arrêté en date du 16 Décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **Décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Mr BIORET pour l'année 2017**

~~~~~

**N° 2017 – 11 - 02**

**OBJET : Contrat avec SACPA**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du groupe SACPA - Chenil Service nous informant de l'échéance de notre contrat à la date du 31 décembre 2017. Les prestations sont les suivantes :

- Capture, prise en charge des animaux divagants
- Capture et prise en charge e l'enlèvement en urgence des animaux dangereux
- Prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire
- Ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur évacuation via l'équarisseur adjudicataire
- Gestion de la fourrière animale
- Reporting en temps réel de l'activité de la fourrière avec un accès direct sur un logiciel métier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

~~~~~

N° 2017 – 11 - 03

OBJET : Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Questembert

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la mairie de Questembert demandant une participation aux dépenses de fonctionnement pour une élève domiciliée sur notre commune et scolarisée en Classe d'Intégration Scolaire. La participation est évaluée à 296,76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **accepte la participation d'un montant de 296,76 €.**



N° 2017 – 11 - 04

Objet : Décision modificative n° 3 - Budget Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2184	56	Mobilier	86,00
23	2313	115	Constructions	2 214,00
23	2313	99	Constructions	600,00
				2 900,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
10	10226	OPFI	Taxe d'Aménagement	2 900,00
				2 900,00



N° 2017 – 11 - 05

Objet : Décision modificative n° 3 - Budget Lotissement Briend

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6015	Terrains à aménager	35 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
70	7015	Ventes de terrains aménagés	35 000,00



N° 2017 – 11 - 06

Objet : Report de l'avance de trésorerie au C.C.A.S. Résidence des Ormes

Monsieur le Maire, après présentation, propose aux membres du Conseil Municipal de reporter l'avance de trésorerie de 25 000 € sur l'année 2018.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- ▶ **accepte le report de l'avance de trésorerie d'un montant de 25 000 € sur 2018**



N° 2017 – 11 - 07

Objet : Validation du zonage d'assainissement à « Bermagouët »

Monsieur le Maire présente la nouvelle carte d'assainissement collectif incluant le hameau dit de « Bermagouët ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide le nouveau zonage à « Bermagouët »**
- **Donne pouvoir au Maire pour finaliser ce dossier**



N° 2017 – 11 - 08

OBJET : Cession des voies communales

Constatant qu'à l'élaboration de la réalisation du remembrement en 1973, l'ensemble des hameaux ont été exclus de la démarche.

Au regard des difficultés rencontrées par des administrés, terrains enclavés, parcelles communales séparant des propriétés, le Maire propose d'inclure une révision cadastrale lorsqu'il s'agira de mettre le PLU en conformité avec le futur SCOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte cette proposition**
- **Donne pouvoir au Maire pour l'exécution de cette démarche**

Suivent les signatures

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

Le Secrétaire,